

Saison 2025/2026

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U18F À 11

SOMMAIRE

Article 1 Licenciées	2
Article 2 Engagement et composition des équipes	2
Article 3 Organisation de la compétition	2
Article 4 Terrains	3
Article 5 Encadrement	3
Article 6 Arbitrage	3
Article 7 Aide aux frais de déplacement	3
Article 8 Règlements Généraux	3

Article 1 Licenciées

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U18F - U17F - U16F.
Possibilité de sur-classement des licenciées U15F à raison de 3 joueuses maximum.

Article 2 Engagement et composition des équipes

- 1) Le championnat U18 F est ouvert aux équipes féminines affiliées à la L.B.F, engagées ***dans leur district d'appartenance et accédant suite à la phase qualificative départementale.***
- 2) Pourront également participer à cette compétition des équipes féminines issues de Groupements de jeunes déclarés et validés par la LBF.
- 3) Chaque équipe pourra être composée de 11 joueuses et de 3 remplaçantes maximum.
- 4) La règle remplacée remplaçante est applicable.
- 5) Nombre de 4 mutées maximum (Dont 1 maximum hors période).

Article 3 Organisation de la compétition

- 1) Calendrier Général validé par la Commission « Gestion des Compétitions » de la Ligue de Bretagne.
Le temps de jeu pour chaque rencontre est de : 2 X 45 min. (Ballon : T5).
- 2) Tous les matchs sont fixés au samedi. (Horaires officiels des rencontres 13h30 ou 15h30)
Toutes modifications de date, d'horaire ou de lieu de rencontre doivent faire l'objet d'une demande officielle de changement via Footclubs avec l'accord de l'adversaire
- 3) La feuille de match informatisée doit impérativement être transmise dans les 4 heures suivant la rencontre.
- 4) **Organisation de la compétition**

Phase 1* : Phase qualificative départementale

A l'issue de ces phases qualificatives départementales, le nombre de clubs qualifiés par District :

- ***District 22 : 2 clubs***
- ***District 29 : 3 clubs***
- ***District 35 : 3 clubs***
- ***District 56 : 2 clubs***

Phase 2 : Le Championnat Régional U18F R1 se compose d'un groupe de 10 équipes

**** Les modalités de la Phase 1 sont uniquement applicables pour la saison de transition 2025-2026. A partir de la saison 2026-2027, la compétition se déroulera selon les modalités uniques de la phase 2.***

- 5) Le championnat U18R1F se dispute en match « Aller/Retour ».
- 6) Un classement sera effectué et permettra en fin de championnat de délivrer le titre de « Champion Régional U18F ».
- 7) ***Accession/rétrogradations à l'issue de la phase 2***

À l'issue du championnat, l'équipe terminant première ou suivant dans l'ordre du classement si le premier n'est pas en position d'accession, pourra disputer la P A N (Phase d'Accession au championnat National U19) organisée par la F.F.F. (sous réserves des critères d'éligibilité FFF).

En cas d'accession de cette équipe, il sera procédé à un repêchage dans l'ordre du classement des équipes devant descendre à l'exception du dernier de chaque groupe.

Rétrogradations en championnats départementaux des équipes classées 9^e et 10^e du championnat U18F R1

Accessions des équipes de District :

Phase d'accession régionale (PAR) pour les équipes classées 1^{ère} (ou son suivant immédiat en cas d'impossibilité d'accéder réglementaire ou en cas de renoncement) des championnats départementaux U18F D1, à l'issue de cette phase d'accession, 2 équipes accéderont en championnat U18F R1.

Article 4 Terrains

Les matchs se jouent sur des terrains classés (Gazonnés, synthétique ou stabilisés) – La Commission pourra accorder des dérogations pour l'utilisation de terrains classés.
Les matchs prévus en nocturne doivent se dérouler sur des terrains dont l'éclairage est classé.

Article 5 Encadrement

La personne en charge de l'équipe, devra être licenciée et avoir le diplôme requis conformément au Statut Régional des Educateurs.

Article 6 Arbitrage

La Ligue pourra désigner un arbitre officiel, les frais d'arbitrage seront pris en charge à part égale par les 2 clubs. A défaut, l'arbitrage des rencontres (centres) sera effectué par un dirigeant d'un des deux clubs présents (Tirage au sort).

Article 7 Aide aux frais de déplacement

Comme pour les compétitions jeunes, la caisse de péréquation de la LBF participe aux frais de déplacements des équipes.

Article 8 Règlements Généraux

Les règlements de la F.F.F. et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction de la L.B.F.